DRÔME ARDÈCHE BASKET BALL

REGLEMENTS PARTICULIERS 2022-2023

LA PASSION EN GRAND...

Sommaire Règlements Particuliers

Seniors Masculins

PRE-REGIONALE Masculine Page 03

DEPARTEMENTALE Masculine 2 Page 05

DEPARTEMENTALE Masculine 3 Page 07

DEPARTEMENTALE Masculine 4 Page 09

Seniors Féminines

PRE-REGIONALE Féminine Page 11

DEPARTEMENTALE Féminine 2 Page 13

DEPARTEMENTALE Féminine 3 Page 15

Catégories Jeunes

DIVISIONS 1-2-3 Page 17

SENIORS MASCULINS

I- I - PRE-REGIONAL MASCULIN (PRM) – Saison régulière :

Le Comité Drôme-Ardèche organise un Championnat de Pré-Régional Masculin départemental (PRM) qualificatif pour le Championnat Régional Masculin 3 (RM3)

I-1 - SYSTEME DE L'EPREUVE

➢ **1ère Phase du 01/10/2022 au 15/01/2023**

Les équipes sont réparties en 2 poules de 6 disputant des rencontres aller-retour.

➢ **2ème Phase du 28/01/2023 au 30/04/2023**

Les équipes sont réparties en 2 poules de 6 disputant des rencontres aller-retour.

Poule A : Les équipes classées de la 1ère à la 3ème place de chaque poule de la phase 1.
Poule B : Les équipes classées de la 4ème à la 6éme place de chaque poule de la phase 1.

Les équipes qui se sont déjà affrontées lors de la phase 1 ne se rencontrent pas à nouveau mais conservent les résultats directs acquis lors de la phase 1.

➢ **Play-off et finale du 06/05/2023 au 28/05/2023**

I-2 - PLAY-OFF (annexe 1)

- Les 4 équipes classées premières de la poule A.
- Les ½ finales se disputent en 2 matchs gagnants (Aller, Retour et Belle éventuelle) selon l'ordre suivant :

  - Match Aller chez le mieux classé de la phase 2
  - Match Retour chez le moins bien classé de la phase 2
  - Belle éventuelle chez le mieux classé de la phase 2

- La finale aura lieu sur un terrain déterminé par le Comité Drôme-Ardèche.

I-3 - FINALE - TITRE

- Les équipes finalistes des Play-off disputeront la finale qui aura lieu sur un terrain déterminé par le Comité Drôme-Ardèche.
- L'équipe vainqueur sera CHAMPIONNE PRM.
- L'équipe vainqueur obtiendra la montée en RM3.

L'équipe classée 6ème de la poule basse descend obligatoirement en Départementale Masculine 2 (et plus en fonction des descentes de RM3).

I-4 - AUTRES DISPOSITIONS

Le Comité Drôme Ardèche se réserve tous les droits quant aux montées et aux descentes, suivant les modifications qui peuvent être apportées aux différents Championnats Régionaux.

En cas de montée(s) supplémentaire(s), il sera fait appel au finaliste des play-offs puis à une équipe dans l'ordre du ranking de la phase 2.

En cas de descente supplémentaire, l'ordre suivant s'applique :

- ranking de la dernière phase

L'équipe dernière de la poule basse ne peut prétendre à un éventuel repêchage.

II – DEPARTEMENTAL MASCULINE 2 (DM2) – Saison régulière

Le Comité Drôme-Ardèche organise un Championnat de Départementale Masculine 2 (DM2) qualificatif pour le Championnat Pré Régional Masculin (PRM).

II-1 - SYSTEME DE L'EPREUVE

➢ **1ère Phase du 01/10/2022 au 15/01/2023**

Les équipes sont réparties en 2 poules de 6 disputant des rencontres aller-retour.

➢ **2ème Phase du 28/01/2023 au 30/04/2023**

Les équipes sont réparties en 2 poules de 6 disputant des rencontres aller-retour.

Poule A : Les équipes classées de la 1ère à la 3ème place de chaque poule de la phase 1.
Poule B : Les équipes classées de la 4ème à la 6éme place de chaque poule de la phase 1.

Les équipes qui se sont déjà affrontées lors de la phase 1 ne se rencontrent pas à nouveau mais conservent les résultats directs acquis lors de la phase 1.

➢ **Play-off et finale du 06/05/2023 au 28/05/2023**

II-2- PLAY-OFF (annexe 1)

- Les 4 équipes classées premières de la poule A.

- Les ½ finales se disputent en 2 matchs gagnants (Aller, Retour et Belle éventuelle) selon l'ordre suivant :

  - Match Aller chez chez le mieux classé de la phase 2
  - Match Retour chez le moins bien classé de la phase 2
  - Belle éventuelle chez le mieux classé de la phase 2

- La finale aura lieu sur un terrain déterminé par le Comité Drôme-Ardèche.

II-3 - FINALE - TITRE

- Les équipes finalistes des Play-off disputeront la finale qui aura lieu sur un terrain déterminé par le Comité Drôme-Ardèche.
- L'équipe vainqueur sera CHAMPIONNE DM2.
- L'équipe vainqueur obtiendra la montée en PRM

L'équipe classée sixième de la poule basse descend obligatoirement en Départementale Masculine 3 (et plus en fonction des descentes de PRM).

II- 4- AUTRES DISPOSITIONS

Le Comité Drôme Ardèche se réserve tous les droits quant aux montées et aux descentes, suivant les modifications qui peuvent être apportées aux différents Championnats Régionaux.

En cas de montée(s) supplémentaire(s), il sera fait appel au finaliste des play-offs puis à une équipe dans l'ordre du ranking de la phase 2.

En cas de descente supplémentaire, l'ordre suivant s'applique :

- ranking de la dernière phase

L'équipe dernière de la poule basse ne peut prétendre à un éventuel repêchage.

III – DEPARTEMENTAL MASCULINE 3 (DM3) – Saison régulière

Le Comité Drôme-Ardèche organise un Championnat départemental masculine 3 (DM3) qualificatif pour le championnat départemental masculine 2. (DM2)

III-1 - SYSTEME DE L'EPREUVE

➢ **1ère Phase du 01/10/2022 au 15/01/2023**

Les équipes sont réparties en 2 poules de 6 disputant des rencontres aller-retour.

➢ **2ème Phase du 28/01/2023 au 30/04/2023**

Les équipes sont réparties en 2 poules de 6 disputant des rencontres aller-retour.

Poule A : Les équipes classées de la 1ère à la 3ème place de chaque poule de la phase 1.
Poule B : Les équipes classées de la 4ème à la 6éme place de chaque poule de la phase 1.

Les équipes qui se sont déjà affrontées lors de la phase 1 ne se rencontrent pas à nouveau mais conservent les résultats directs acquis lors de la phase 1.

➢ **Play-off et finale du 06/05/2023 au 28/05/2023**

III-2 - PLAY-OFF (annexe 1)

- Les 4 équipes classées premières de la poule A.
- Les ½ finales se disputent en 2 matchs gagnants (Aller, Retour et Belle éventuelle) selon l'ordre suivant :

  - Match Aller chez chez le mieux classé de la phase 2
  - Match Retour chez le moins bien classé de la phase 2
  - Belle éventuelle chez le mieux classé de la phase 2

- La finale aura lieu sur un terrain déterminé par le Comité Drôme-Ardèche.

III-3 - FINALE - TITRE

- Les équipes finalistes des Play-off disputeront la finale qui aura lieu sur un terrain déterminé par le Comité Drôme-Ardèche.
- L'équipe vainqueur sera CHAMPIONNE DM3.
- L'équipe vainqueur obtiendra la montée en DM2.

L'équipe classée sixième de la poule basse descend obligatoirement en Départementale Masculine 4 (et plus en fonction des descentes de DM2).

III-4 - AUTRES DISPOSITIONS

Le Comité Drôme Ardèche se réserve tous les droits quant aux montées et aux descentes, suivant les modifications qui peuvent être apportées aux différents Championnats Régionaux.

En cas de montée(s) supplémentaire(s), il sera fait appel au finaliste des play-off puis à une équipe dans l'ordre du ranking de la phase 2.

En cas de descente supplémentaire, l'ordre suivant s'applique :

- ranking de la dernière phase

L'équipe dernière de la poule basse ne peut prétendre à un éventuel repêchage.

IV – DEPARTEMENTAL MASCULINE 4 (DM4) – Saison régulière :

Le Comité Drôme-Ardèche organise un Championnat de DEPARTEMENTALE MASCULINE 4 (DM4) qualificatif pour le Championnat DEPARTEMENTALE MASCULINE 3 (DM3).

IV-1 - SYSTEME DE L'EPREUVE

➢ **1ère Phase du 01/10/2022 au 15/01/2023**

Les équipes sont réparties en 3 poules de 6 disputant des rencontres aller-retour.

➢ **2ème Phase du 28/01/2023 au 30/04/2023**

Les équipes sont réparties en 3 poules de 6 disputant des rencontres aller-retour.

Poule A : Les équipes classées 1ère et 2ème de chaque poule de la phase 1.
Poule B : Les équipes classées 3ème et 4ème de chaque poule de la phase 1.
Poule C : Les équipes classées 5ème et 6ème de chaque poule de la phase 1.

Les équipes qui se sont déjà affrontées lors de la phase 1 ne se rencontrent pas à nouveau mais conservent les résultats directs acquis lors de la phase 1.

➢ **Play-off et finale du 06/05/2023 au 28/05/2023**

IV-2 - PLAY-OFF (annexe 1)

- Les 4 équipes classées premières de la poule A.
- Les ½ finales se disputent en 2 matchs gagnants (Aller, Retour et Belle éventuelle) selon l'ordre suivant :

  - Match Aller chez chez le mieux classé de la phase 2
  - Match Retour chez le moins bien classé de la phase 2
  - Belle éventuelle chez le mieux classé de la phase 2

- La finale aura lieu sur un terrain déterminé par le Comité Drôme-Ardèche.

IV-3 - FINALE - TITRE

- Les équipes finalistes des Play-off disputeront la finale qui aura lieu sur un terrain déterminé par le Comité Drôme-Ardèche.
- L'équipe vainqueur sera CHAMPIONNE DM4.
- L'équipe vainqueur obtiendra la montée en DM3.

IV-4 - AUTRES DISPOSITIONS

Le Comité Drôme Ardèche se réserve tous les droits quant aux montées et aux descentes, suivant les modifications qui peuvent être apportées aux différents Championnats Régionaux.

En cas de montée(s) supplémentaire(s), il sera fait appel au finaliste des play-off puis à une équipe dans l'ordre du ranking de la dernière phase.

SENIORS FEMININES

I – PRE-RÉGIONALE FEMININE (PRF) – Saison régulière :

Le Comité Drôme-Ardèche organise un Championnat Pré-Régional Féminin (PRF) qualificatif pour le Championnat Régional Féminin (RF3).

I-1 - SYSTEME DE L'EPREUVE

➢ **1ère Phase du 01/10/2022 au 15/01/2023**

Les équipes sont réparties en 2 poules de 6 disputant des rencontres aller-retour.

➢ **2ème Phase du 28/01/2023 au 30/04/2023**

Les équipes sont réparties en 2 poules de 6 disputant des rencontres aller-retour.

Poule A : Les équipes classées de la 1ère à la 3ème place de chaque poule de la phase 1.
Poule B : Les équipes classées de la 4ème à la 6éme place de chaque poule de la phase 1.

Les équipes qui se sont déjà affrontées lors de la phase 1 ne se rencontrent pas à nouveau mais conservent les résultats directs acquis lors de la phase 1.

➢ **Play-off et finale du 06/05/2023 au 28/05/2023**

I-2 - PLAY-OFF (annexe 1)

- Les 4 équipes classées premières de la poule A.
- Les ½ finales se disputent en 2 matchs gagnants (Aller, Retour et Belle éventuelle) selon l'ordre suivant :

  - Match Aller chez chez le mieux classé de la phase 2
  - Match Retour chez le moins bien classé de la phase 2
  - Belle éventuelle chez le mieux classé de la phase 2

- La finale aura lieu sur un terrain déterminé par le Comité Drôme-Ardèche.

I-3 – FINALE - TITRE

- Les équipes finalistes des Play-off disputeront la finale qui aura lieu sur un terrain déterminé par le Comité Drôme-Ardèche.
- L'équipe vainqueur sera CHAMPIONNE PRF.
- L'équipe vainqueur obtiendra la montée en RF3.

L’équipe classée sixième de la poule basse descend obligatoirement en Départementale Féminine 2 (et plus en fonction des descentes de RF3).

I-4 - AUTRES DISPOSITIONS

Le Comité Drôme Ardèche se réserve tous les droits quant aux montées et aux descentes, suivant les modifications qui peuvent être apportées aux différents Championnats Régionaux.

En cas de montée(s) supplémentaire(s), il sera fait appel au finaliste des play-off puis à une équipe dans l'ordre du ranking de la phase 2.

En cas de descente supplémentaire, l'ordre suivant s'applique :

- ranking de la dernière phase

L’équipe dernière de la poule basse ne peut prétendre à un éventuel repêchage.

II – DEPARTEMENTALE FEMININE 2 (DF2) – Saison régulière

Le Comité Drôme-Ardèche organise un Championnat Départementale Féminin 2 (DF2) qualificatif pour le Championnat Pré-Régional Féminin (PRF).

II-1 - SYSTEME DE L'EPREUVE

➢ **1ère Phase du 01/10/2022 au 15/01/2023**

Les équipes sont réparties en 3 poules de 6 disputant des rencontres aller-retour.

➢ **2ème Phase du 28/01/2023 au 30/04/2023**

Les équipes sont réparties en 2 poules de 6 disputant des rencontres aller-retour.

Poule A : Les équipes classées 1ère et 2ème de chaque poule de la phase 1.
Poule B : Les équipes classées 3ème et 4ème de chaque poule de la phase 1.

Les équipes classées 5ème et 6ème de chaque poule de la phase 1 seront qualifiées pour la DF3.

Les équipes qui se sont déjà affrontées lors de la phase 1 ne se rencontrent pas à nouveau mais conservent les résultats directs acquis lors de la phase 1.

➢ **Play-off et finale du 06/05/2023 au 28/05/2023**

II-2 - PLAY-OFF (annexe 1)

- Les 4 équipes classées premières de la poule A.
- Les ½ finales se disputent en 2 matchs gagnants (Aller, Retour et Belle éventuelle) selon l'ordre suivant :

  - Match Aller chez chez le mieux classé de la phase 2
  - Match Retour chez le moins bien classé de la phase 2
  - Belle éventuelle chez le mieux classé de la phase 2

- La finale aura lieu sur un terrain déterminé par le Comité Drôme-Ardèche.

II-3 - FINALE - TITRE

- Les équipes finalistes des Play-off disputeront la finale qui aura lieu sur un terrain déterminé par le Comité Drôme-Ardèche.
- L'équipe vainqueur sera CHAMPIONNE DF2.
- L'équipe vainqueur obtiendra la montée en PRF.

L’équipe classée sixième de la poule basse descend obligatoirement en Départementale Féminine 3 (et plus en fonction des descentes de PRF).

II-4 - AUTRES DISPOSITIONS

Le Comité Drôme Ardèche se réserve tous les droits quant aux montées et aux descentes, suivant les modifications qui peuvent être apportées aux différents Championnats Régionaux.

En cas de montée(s) supplémentaire(s), il sera fait appel au finaliste des play-off puis à une équipe dans l'ordre du ranking de la phase 2.

En cas de descente supplémentaire, l'ordre suivant s'applique :

- ranking de la dernière phase

L’équipe dernière de la poule basse ne peut prétendre à un éventuel repêchage.

III – DEPARTEMENTALE FEMININE 3 (DF3) – Saison régulière

Le Comité Drôme-Ardèche organise un Championnat Départemental Féminin 3 (DF3) qualificatif pour le Championnat Départemental Féminin 2 (DF2).

III-1 - SYSTEME DE L'EPREUVE

➢ **1ère Phase du 01/10/2022 au 15/01/2023**

La première phase se déroule avec la DF2.

➢ **2ème Phase du 28/01/2023 au 30/04/2023**

Les équipes sont réparties en 1 poule de 6 disputant des rencontres aller-retour.

Poule A : Les équipes classées 5ème et 6ème de chaque poule de la phase 1 DF2.

Les équipes qui se sont déjà affrontées lors de la phase 1 ne se rencontrent pas à nouveau mais conservent les résultats directs acquis lors de la phase 1.

➢ **Play-off et finale du 06/05/2023 au 28/05/2023**

III-2 - PLAY-OFF (annexe 1)

- Les 4 équipes classées premières de la poule A.
- Les ½ finales se disputent en 2 matchs gagnants (Aller, Retour et Belle éventuelle) selon l'ordre suivant :

  - Match Aller chez chez le mieux classé de la phase 2
  - Match Retour chez le moins bien classé de la phase 2
  - Belle éventuelle chez le mieux classé de la phase 2

III-3 - FINALE TITRE

- Les équipes finalistes des Play-off disputeront la finale qui aura lieu sur un terrain déterminé par le Comité Drôme-Ardèche.
- L'équipe vainqueur sera CHAMPIONNE DF.3
- L'équipe vainqueur obtiendra la montée en DF2.

III-4 - AUTRES DISPOSITIONS

Le Comité Drôme Ardèche se réserve tous les droits quant aux montées et aux descentes, suivant les modifications qui peuvent être apportées aux différents Championnats Régionaux.

En cas de montée(s) supplémentaire(s), il sera fait appel au finaliste des play-off puis à une équipe dans l'ordre du ranking de la dernière phase.

LE COMITÉ DRÔME ARDÈCHE SE RÉSERVE TOUS LES DROITS QUANT AUX MONTÉES ET AUX DESCENTES, SUIVANT LES MODIFICATIONS QUI PEUVENT ETRE APPORTÉES AUX DIFFERENTS CHAMPIONNATS REGIONAUX.

Annexe 1

CATEGORIES JEUNES

En cas de non-respect des règlements, le club contrevenant s'expose à une pénalité sportive.

Pour les catégories U13 :

- Oppositions :
  Les oppositions se font en 5x5.

- Défense individuelle et écrans :
  La défense individuelle est OBLIGATOIRE et les écrans sont interdits.
  Les arbitres n'ont pas la capacité d'évaluer l'éventuelle défense de zone.

- Entrée en jeu : Tout joueur inscrit sur la feuille de marque doit obligatoirement entrer en jeu. À défaut, le motif de la non-participation doit être obligatoirement notifié au verso de la feuille de marque (en réserve).

Pour les catégories U13 et U15 :

- Pas de remplacement en Zone arrière :
  Les remplacements en Zone arrière ne sont pas autorisés sauf si une contre-attaque n'est pas possible, c'est-à-dire en cas de :

  - Faute
  - Temps-mort
  - Arrêt de jeu prolongé (joueur blessé, ballon dans les tribunes …)

Pour toutes les catégories jeunes (U13 à U18) :

- Tout joueur ayant participé à un minimum de 50% des rencontres lors de la dernière phase avec l'équipe qualifiée pourra participer aux phases finales avec celle-ci sous réserve des 5 majeurs.

- 14 secondes sur rebond offensif :
  Quand l'équipe attaquante récupère le ballon après qu'il a touché l'anneau, elle dispose de 14 secondes pour tirer (et non plus 24 sec.)

- Ligne à 3 points : La ligne à 3 points est unifiée à 6m75. L'ancienne ligne à 3 points à 6m25 n'est plus utilisée.

- Phases :

  - **1ère Phase du 01/10/2022 au 23/10/2022**

    - Plateaux 5x5

  - **2ème Phase du 13/11/2022 au 08/01/2023**

    - En attente des résultats d'accession ligue et des confrontations sur les plateaux départementaux.

Division 1 : L'équipe classée dernière descend en Division 2.

Division 2 : L'équipe classée première de chaque poule accède à la Division 1.

  - **3ème Phase du 21/01/2023 au 30/04/2023**

En attente des résultats de la phase 2 et sous réserve de nouveaux engagements en 3ème phase.

  - **Phases Finales du 06/05/2023 au 28/05/2023**

- Les ½ finales se disputent en 2 matchs gagnants (Aller, Retour et Belle éventuelle) selon l'ordre suivant :

  - Match Aller chez le mieux classé de la phase 3
  - Match Retour chez le moins bien classé de la phase 3
  - Belle éventuelle chez le mieux classé de la phase 3

- Les finales auront lieu sur un terrain déterminé par le Comité Drôme-Ardèche.

U13F - U13M

➢ **2ème Phase**

	U13F	U13M
Division 1		
Division 2		

➢ **3ème Phase**

	U13F	U13M
Division 1		
Division 2		
Division 3		

U15F - U15M

➢ **2ème Phase**

	U15F	U15M
Division 1		
Division 2		

➢ **3ème Phase**

	U15F	U15M
Division 1		
Division 2		

U18F - U17M

➢ **2ème Phase**

	U18F	U17M
Division 1		
Division 2		

➢ **3ème Phase**

	U18F	U17M
Division 1		
Division 2		